COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 8 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal d'Ingouville légalement convoqués en date du 1er octobre, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, maire.

Étaient présents : **BLONDEL** Marie-Thérèse, **DAVID** Benoît, **DELAFOSSE** Joëlle, **DUPIN** Philippe, **JOUETTE** Lucie, **LUYPAERT** Franck, **OUIN** Christian, **RIDEL** Hugues.

Étaient absents : HINFRAY Morgane, **OMER** Laure,

Secrétaire de séance : LUYPAERT Franck

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance.

Projet de délibération

OBJET : INSTAURATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L712-1 et L714-4 à L714-13 ;
Vu le décret n°2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat ;
Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat ;
Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- Une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et l'expérience professionnelle de l'agent ;
- Un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) facultatif tenant compte de l'engagement professionnel et la manière de servir.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération instaurant le Régime Indemnitaire conformément aux dispositions légales et réglementaires.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ***décide :***

- L'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1er décembre 2026.
- Que toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront réalisées par le Maire.
-

Projet Délibération

OBJET : DELIBERATION INSTITUANT L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur. A défaut de compensation sous forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide :**

- D'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) en faveur des agents susceptibles de les percevoir,
- Que le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, sera alloué à compter du 1er janvier 2027 aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et, le cas échéant, aux agents contractuels de droit public,

---

OBJET : EVALUATIONS CADASTRALES DES LOGEMENTS – ELEMENTS DE CONFORT

Le Maire informe le Conseil municipal que la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) propose une révision des évaluations cadastrales des logements anciens pour tenir compte des éléments de confort de base tels que le raccordement à l'eau courante et à l'électricité, le chauffage, la climatisation, les WC, les lavabos, les douches ou baignoires afin d'améliorer l'équité fiscale et de fiabiliser les bases de la fiscalité directe locale.
Les mises à jour réalisées dans le cadre de cette opération seront intégrées aux bases d'imposition de l'année 2027 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
Le Conseil municipal prend acte de cette procédure initiée par la Direction des Finances publiques et veillera à la présentation qui en sera faite à la prochaine réunion de la CCID.

Délibération 35/2026

OBJET : ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2027-2030 DU CENTRE DE GESTION 76

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code des Assurances ;
Vu le code Général de la Fonction Publique Territoriale ;
Le Maire rappelle que la commune d'Ingouville a demandé au CDG76 de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents

Agents affiliés à la CNRACL :
☒ Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : ..... 6.80 %
Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public :
☒ Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : ..... 1.00 %
Le CDG76 assure la gestion complète du contrat d'assurances moyennant des frais de gestion qui s'élèvent à 0.15 % de la masse salariale.
• ***D'autoriser*** la commune à adhérer au contrat groupe proposé à compter du 1er janvier 2027.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les premiers éléments renseignés dans le cadre de l'élaboration du Plan communal de sauvegarde (PCS). Il précise notamment les attributions et affectations des élus du conseil municipal ainsi que les missions qui leur seraient confiées en cas de déclenchement de ce plan.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Recrutement d'une secrétaire générale de mairie
Le maire informe le conseil municipal de la démission de Sandrine, notre secrétaire de mairie, avec un départ au 31 décembre 2026. Un recrutement est en cours. L'offre d'emploi a été publiée sur le site Emploi Territorial du CDG76..

2. Aménagement des sanitaires de la mairie
Un aménagement des toilettes de la mairie est en cours avec la pose d'un nouveau meuble lavabo.

6. Protection des archives communales
Il sera nécessaire de protéger nos archives avec une armoire ignifuge dans la mairie et la pose d'une porte coupe-feu pour notre local « archives ».

9. Bacs de regroupement (déchets ménagers) :
M. LUYPAERT signale qu'un usager a relevé des odeurs désagréables cet été près des bacs de collecte regroupés à l'impasse « résidence de la Ferme ». Il sera demandé à l'agent communal de procéder à un nettoyage régulier.

10. Exercice sécurité
M. Franck LUYPAERT suggère l'organisation d'un exercice de sécurité incendie au garage communal avec une intervention des pompiers.

11. Sécurité Incendie – Salle Polyvalente
Mme JOUETTE informe le Conseil que l'entreprise SEPROMA a signalé que les plans d'évacuation et d'intervention n'étaient pas accessibles en cas d'urgence L'entreprise va nous transmettre une proposition pour la conception et la réalisation de ces plans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire
Jean-Claude DUBOC

MAIRIE D'INGOUVILLE (Seine Maritime)